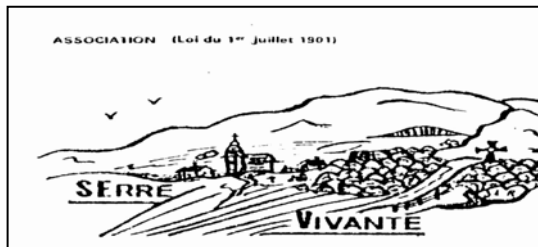


Ce bulletin d'information est distribué dans les villages riverains de la Serre à près de 4000 exemplaires. Pour l'obtenir gratuitement, vous pouvez vous adresser à la bibliothèque de Montmi-rey-la-Ville ou à celle de Gendrey, ou bien encore à la pharmacie de Moissey.



Siège:
GAEC de l'Aubépine
39 290 Moissey
mél: serre.vivante@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

PRINTEMPS 2004
n° 21

Ensemble, mobilisés pour la dé- fense du Patrimoine

Depuis plus de dix ans nos colonnes se proposent de faire (re)découvrir au plus grand nombre les multiples facettes de notre patrimoine de pays. Conférences, visites sur site, ou articles dans ces pages sont autant d'occasions d'inviter chacun à s'émerveiller de ce que nous ont légués nos parents mais aussi à prendre conscience de la fragilité des choses et à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde. Un article publié à l'automne, consacré à la protection des églises, a suscité un grand nombre de réactions. Elles nous ont véritablement touchés. Au-delà des précisions apportées par les uns sur l'âge des grilles de l'église de Frasne, chefs d'œuvres de ferronnerie du 18^{ème} siècle, et des commentaires des autres, toutes témoignent combien chacun d'entre vous est aujourd'hui sensible à la défense du patrimoine. Même si les chemins empruntés parfois déconcertent ! Si nous avons pu choquer certains, nous sommes pourtant parfaitement dans notre rôle lorsqu'il s'agit d'alerter sur les menaces qui pèsent sur notre bien commun en ouvrant le débat ... Notre monde évolue très vite, a(ou dé ?)ménage l'espace. Monuments, petits ou grands, nous sont utiles à forger notre identité.

■ Pascal Blain

"Rendez-vous aux jardins" les 5 et 6 juin 2004 : à Dole, un programme varié

Lancée en 2003 par le Ministère de la Culture, cette manifestation nationale a pour but de valoriser les parcs et les espaces verts de nos villes. Des animations pour tous les âges et pour tous les goûts seront ainsi organisées tout au long de ces journées

Le samedi 5 s'adresse à tous les publics

- Les serres municipales seront ouvertes (9h-11h30 et 14h-16h), occasion de venir découvrir le travail des jardiniers municipaux qui s'occupent chaque année d'entretenir et de replanter plus de 108 000 plantes florales.
- Au Jardin des Chevannes, de 15h à 17h, une visite commentée très particulière : à tour de rôle, un botaniste et un chef cuisinier dévoileront tous les secrets du *Petroselinum Sativum* (le persil) et de la *Beta Vulgaris* (la betterave rouge).
- A l'exposition permanente du patrimoine, Rdc de l'ancien hôtel-dieu, une sélection

d'ouvrages précieux ayant trait aux végétaux permettra d'admirer quelques trésors du fonds ancien de la Médiathèque. Visite libre du 1^{er} au 6 juin (10h-12h et 14h-17h30).

- A la Médiathèque, projections gratuites de films sur grand écran pour petits et grands :
 - 14h : *Les aventures d'Alice au pays des merveilles*, dessin animé
 - 16h : *Le mystère des fées*, film fantastique
 - La journée se prolongera après le crépuscule au Jardin Philippe, avec à 22h la projection gratuite en plein air du film *Microcosmos*.
- Dimanche 6 juin, part belle à la musique**
Les particuliers qui le désirent ouvriront les

portes de leur jardin, verger ou potager, en toute simplicité, pour échanger avec les visiteurs connaissances, astuces et savoir-faire entre amateurs de verdure. Tout au long de l'après-midi, des concerts sous les frondaisons, assurés par l'Ecole Nationale de Musique de Dole, se tiendront dans différents jardins privés. En fin de journée, l'harmonie et la fanfare municipales se produiront au Cours Saint-Mauris, pour retrouver, l'espace d'une heure, l'ambiance du kiosque à musique d'autrefois.

Renseignements : animation-patrimoine@dole.org
Tél : 03 84 69 01 54

A la découverte des fontaines, lavoirs, égailloirs à chevaux autour de la Serre ...

Avec **Nicole Régnier**, guide conférencière, Serre Vivante vous invite à la découverte des fontaines et lavoirs de nos villages. Elle nous entraînera de Sermange à Moissey pour un périple qui nous fera également apprécier les édifices de Gendrey, Taxenne, Thervey, Brans, ...

Gratuit et ouvert à tous

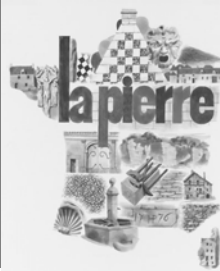
A la découverte des fontaines

Dimanche 25 avril 2004

Rendez-vous à 14 h précises, à Sermange

Journée du Patrimoine de Pays, la pierre à l'honneur

Par sa pérennité, la pierre est le matériau du patrimoine par excellence. Un des meilleurs chemins pour comprendre le travail de la pierre passe par la carrière... à côté de chez soi. C'est d'elle que vient cette maison, la vôtre peut-être ?, la fontaine, le lavoir, la mairie, l'église. Nous vous ouvrons l'accès vers celle de Moissey. A travers une **exposition** tout d'abord : histoire du site, évolution des techniques et des usages de la ressource ... Au cours d'une **visite guidée de la carrière** ensuite le dimanche 20 juin (départs en bus du village à 14h30 et 15h30), pour découvrir depuis le pied du front de taille jusqu'à la bascule les étapes du processus d'extraction. Au sommet de son art, le tailleur de pierre devient sculpteur. Le patrimoine de proximité regorge de formes, des plus simples aux plus élaborées. Il faut apprendre à s'arrêter devant la fontaine du village, une colonne, un escalier de pierre, pour admirer et rendre hommage à ceux qui les ont faits. Nous inviterons un **artisan tailleur de pierre** à nous montrer et à nous expliquer les gestes de son travail. *Gratuit, pour tous*



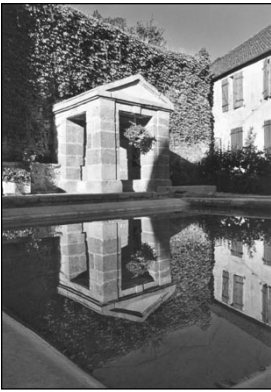
Journée du Patrimoine de Pays

La Pierre: pierre brute,
pierre taillée

Dimanche 20 juin 2004

■ PATRIMOINE

■ La fontaine des Bourguierins à



On a l'impression que cette fontaine existe depuis les débuts du village et qu'elle tenait une place importante dans la vie des quelque 120 familles qui habitaient à Menotey en 1570 : cette année-là, ils adressent une supplique à la Cour de Justice au sujet de la Fontaine Bourguierin, en voici le résumé, un peu remis en français : «Les habitants et manants de Menotey ont dressé

de toute ancienneté le cours d'une fontaine en la rue dite de Bourgarins la source de laquelle est conduite aussi de toute ancienneté, par dessous une propriété appartenant au sieur Boyer, chanoine à Notre Dame de Dole. A présent ce terrain est tenu par Bastien Bouvier : il n'est ni licite ni permis de faire édifier quelque ouvrage par quoi la source de la dite fontaine serait « divertie » ou détériorée. Néanmoins icelui Bouvier a tellement « terrailié » ce champ qu'il a « profondé » jusque bien près de la source de cette fontaine et tout près il a fait édifier une soue à

■ La Chapelle de Saint-Vivant à

L'Eglise Saint-Hilaire de Biarne, dite chapelle de Saint-Vivant, est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques (1979). Saint-Vivant est désigné dans les anciens titres : Sanctus Viventius Parvus, Saint-Vivant-en-Amaous, Saint-Vivant le petit. Il doit son nom à l'établissement de religieux. Les reliques de Saint-Vivant disciple de Saint Hilaire de Poitiers reposaient dans un monastère du Poitou. Pour les mettre à couvert de la fureur des Normands qui ravageaient cette province, on les transporta vers 868 dans la ville de Clermont en Auvergne où Agilmar, évêque de cette ville, les reçut avec une dévotion singulière, mais ne les voyant pas en sécurité à Clermont, il les fit transporter dans un domaine qu'il possédait en Bourgogne et qu'il avait eu de ses ancêtres en pays d'Amaous. Là il fit bâtir une église sous le nom de Saint-Vivant, un cloître, un dortoir, et d'autres édifices nécessaires à une communauté de moines. Pour doter ce monastère, il lui donna tout ce qu'il possédait au même lieu, en terres, prés, étangs, ainsi que le patronage des églises d'Auxonne, de l'Abergement-les-Auxonne, de Champvans et de Menotey. Une vingtaine d'années plus tard, les Normands remontant la Saône détruisaient cette abbaye naissante. Les reliques du Saint, échappées à la fureur des infidèles, furent transférées au château de Vergy, puis dans le monastère que fit bâtir près de ce château, Manassès, frère de l'évêque

■ Moissei : croix pattée



Dans sa politique de sauvegarde du petit patrimoine de la Commune, la municipalité a pris la décision de déplacer la croix pattée qui est érigée au carrefour de la RD 37 et du chemin menant à Offlanges. Si cette croix

n'est pas menacée par la circulation des poids lourds de

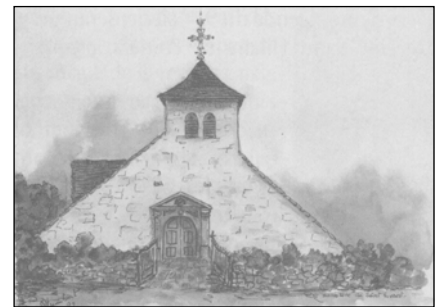
Menotey

pourceaux et estable à tenir des vaches. Depuis, à, cause de cela la dite fontaine est grandement diminuée de son abondance. En outre les immondices sortant de l'étable et de la soue à pourceaux se portent dans les dites sources tellement que l'eau de la fontaine est infectée et ne pourra plus servir aux gens de Menotey. C'est pourquoi nous avons recours à vous ». La cour ordonna une visite des lieux. Les délégués constatèrent la vérité des faits dénoncés, ils écoutèrent les témoins qui tous affirmèrent que « la fontaine qui auparavant était fraîche et froide en été et la meilleure de Menotey et des environs était devenue chaude par l'enlèvement des terres placées au-dessus de deux canaux qui amènent l'eau à la fontaine ; que l'eau devenait trouble après une heure de pluie et que pendant que le dit Bouvier entretenait porcs et vaches dans l'étable qu'il avait fait construire on avait été obligé d'abandonner cette Fontaine à cause de l'infection. » Sébastien Bouvier fut condamné à démolir les constructions qu'il avait faites et à rétablir le terrain dans l'état où il était auparavant en remettant environ une toise et demie de terre sur la source »

■ Maurice Humbert

Biarne

d'Autun. Ce nouveau monastère dédié à Saint-Vivant sera agrégé à Cluny en 1095. Au 12ème siècle, les religieux de Saint-Vivant-sous-



Vergy rétablirent dans ce dernier lieu, un prieuré qu'ils peuplèrent de Bénédictins de l'ordre de Cluny. Le nom de Saint-Vivant-en-Amaous reparait en 1187 dans une bulle du Pape Alexandre III. En 1251, nous en connaissons son curé Vuillaume, et en 1309, Mahaut d'Artois verse au monastère une coquette somme pour sa remise en état. En 1607, ce prieuré fut uni au collège de Jésuites de Dole à la condition que le prieuré conventuel de Saint-Jean-de-Losne serait uni à celui de Saint-Vivant-sous-Vergy, avec tous les droits, privilèges et charges, parmi lesquels figurait une redevance de 100 livres tournois envers l'abbé de Cluny. Marché de dupe?... Dès 1619, l'église, trop grande pour les 7 familles qui restent au village, est réduite à son seul choeur, donnant à l'édifice, son ossature actuelle.

■ Cet article est extrait de la brochure «Biarne, journée du Patrimoine 2003», avec l'aimable autorisation de la directrice de publication : Thérèse Négrello.

la carrière ou provenant de la zone industrielle de Rochefort-sur Neron, elle a, au fil des temps, pris un air penché qui laisse présager une chute à plus ou moins longue échéance. Très prochainement, elle va être « rapatriée » dans le village au chevet de l'église à proximité de l'endroit où elle se trouvait dans les années soixante avant que l'on aménage, vu l'accroissement de la circulation, le début de la Rue Haute entre l'église et l'école, en abattant le mur du haut duquel elle dominait la fontaine aujourd'hui disparue.

■ René Delmas

■ Biodiversité : l'enjeu des pelouses sèches



Cros de Bois, Le Bermont, La Bourrelière, Le Routeau, Les Rangs, Mont de Vassange, Mont Guérin... autant de lieux où, il y a encore une cinquantaine d'années, paissaient vaches et moutons des communes du pourtour du massif de la Serre. Les conditions écologiques de ces terrains, généralement pauvres et secs, associées à l'effet du

pâturage extensif ou des fenaisons tardives, ont contribué à l'installation d'une faune et flore très variées et particulières, avec la présence notamment d'espèces à caractère méditerranéen comme la germandrée à feuilles de chêne, le buis et genévrier, l'épervière piloselle, l'héliantheme commun... et de nombreuses orchidées. Ces milieux, véritables réservoirs de diversité biologique, constituent, dans le jargon écologique, les *pelouses sèches*.

Des milieux menacés de disparition

Puis, l'agriculture s'en alla, se réfugia sur des terres plus productives et conciliables avec la mécanisation. Aujourd'hui, les agriculteurs qui valorisent de façon extensive ces terrains ne sont pas légion, et la commune d'Amange peut d'ailleurs se féliciter de présenter sur son territoire quelques sites encore exploités de la sorte. La plupart de ces pâtures, encore appelées communaux, voient donc venir s'installer prunelliers, aubépines, puis frênes et chênes, les pionniers de la forêt. Les paysages se ferment, le cortège des fleurs qui nourrissait vaches et moutons s'efface. Les insectes recherchent d'autres contrées offrant suffisamment de pétales pour s'y poser et y déjeuner quelques divins nectars. Oui mais voilà, ce qui se passe dans le nord du Jura, s'y passe au sud (déprise agricole très marquée en Petite Montagne), et d'une façon générale sur l'ensemble du territoire français. La disparition des pelouses sèches aboutira, à plus ou moins long terme, à l'exclusion de certaines espèces de notre flore et faune nationales. Scientifiques, associations environnementalistes et pouvoirs publics se préoccupent déjà depuis plusieurs années du maintien des pelouses sèches. A Champlitte, l'association Espaces Naturels Comtois y travaille ardemment avec un éleveur ovin, la Communauté de communes du Jura Dolois s'attèle à la préservation du Mont Roland.



engoulement d'Europe

Une étude de la Charte Environnement du Nord Jura

Cette étude a permis la réalisation d'un inventaire de ces sites, la définition des modes de gestion à mettre en place pour leur préservation et le degré d'urgence pour la mise en œuvre de ces préconisations. Car urgence il y a si l'on ne veut pas, à l'image de la Roche Tillot sur la commune de Frasne-les-Meulières, constater l'évolution irréversible du milieu vers la forêt, ou encore regarder avec nostalgie des lambeaux de pelouses grignotés par une carrière et un terrain de moto-cross (Mont d'Authume)... Ces études seront consultables dans les bibliothèques du secteur. Une réunion publique sera également organisée par la Charte Environnement pour une présentation générale des Pelouses sèches et zones humides remarquables du nord du Jura (goutez l'information dans les journaux locaux ainsi que dans le bulletin de la Charte Environnement *Au fil de l'Air*).

■ Cycle thématique sur la gestion de l'eau

Dans le cadre de la maison régionale de l'environnement, le collectif « Saône et Doubs Vivants-Sundgau Vivant » organise un cycle thématique sur la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Au programme :

- conférence débat grand public le 17 mars à 20 h (Salle Battant à Besançon)
- conférence plus technique de Jean-René Malavoi (*Expert près la Cour d'Appel de Lyon, Professeur Associé à la Faculté des Sciences et Techniques de Tours, Chargé de cours à l'ENSM, l'ENGREF, l'ENGEE, l'ENTPE*) le vendredi 26 mars de 14 h à 17 h à la maison régionale de l'environnement (invitations à retirer au collectif). Thème : la dynamique alluviale, conséquences des barrages, extractions de granulats, protection de berges, etc
- exposition interactive "une rivière, un SAGE" du 16 au 29 mars à la maison régionale de l'environnement
- sortie dans la vallée du Drugeon le 17 avril (expérience de reméandrement)
- sortie dans la vallée de la Largue le 24 avril (gestion à l'échelle du bassin versant, SAGE signé en 1999)

Saône et Doubs vivants-Sundgau vivant,

maison régionale de l'environnement, 15, rue de l'industrie, 25000 Besançon

Tél: 03 81 53 39 46 Courriel : sdsvs@wanadoo.fr

■ Plastiques (suite)

Quelques chiffres :

Chaque année en France : 18 milliards de sacs plastiques distribués (soit 500 sacs/seconde), 72 000 tonnes de déchets et un coût de 100 millions d'euros pour leur élimination. Les plastiques représentent 20% des déchets des ménages en volume. Or, environ 90% de ces plastiques d'emballage sont distribués par les grandes surfaces. Pour les consommateurs, les sacs de caisse ne sont pas gratuits ! Ils les paient même deux fois : dans le prix des produits qu'ils achètent, puis une seconde fois, dans leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères...

Bons points à : **Décathlon**, qui présente en vrac certaines balles de tennis, permettant ainsi une économie de 7 tonnes par an d'emballages et à **Carrefour**, qui comme Auchan et Leclerc, propose désormais aux caisses de ses magasins deux modèles de sacs réutilisables et échangeables à vie (sac souple à 0,11 € et sac pliable supportant 30 kg à 0,69 €). De plus Carrefour a demandé à un cabinet d'audit une étude sur l'analyse du cycle de vie de différents types de sacs. Cette étude semble bien nécessaire : certaines solutions qui semblaient intéressantes sont déjà contestées... Sac en papier : production polluante et grande consommatrice d'eau, recyclage par incinération polluante également. Sac en plastique biodégradable : 73% d'amidon de maïs, bien mais OGM, engrais, pesticides ... ? Et bien plus loin, Taïwan a interdit les sacs plastiques, 16 millions distribués/jour, Shanghai les fait désormais payer.

Il faut donc :

- ✓ Supprimer l'utilisation de sacs gratuits jetables
- ✓ Remplacer l'utilisation de sacs à courte durée de vie par des contenants à longue durée de vie : consignés, échangeables à vie et recyclables
- ✓ Modifier les comportements de chacun afin de supprimer les pratiques de gaspillage.

C'est la seule véritable alternative écologique cohérente en faveur de la protection de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie et conciliant l'intérêt des consommateurs. ■ *Christine v d V*

■ ENVIRONNEMENT

■ Politique de l'eau :
répondez au questionnaire !

Le débat national pour la réforme de la politique de l'eau entre dans sa dernière phase. Conformément aux recommandations de la Commission Nationale de Débat Public, Mme Bachelot, ministre de l'écologie, a souhaité soumettre ses propositions aux acteurs de l'eau et au grand public pour celles le concernant directement. Vous êtes donc invités(es) à répondre **avant le 22 mars prochain** au questionnaire en ligne et à en assurer la plus large diffusion dans votre entourage. Les résultats de l'enquête seront rendus publics et serviront notamment à l'élaboration d'un projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres à la fin du premier semestre 2004 dans la perspective d'une promulgation de la loi à la fin de l'année 2004.

Adresse internet :

<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/questionnaire.htm>

Romange : un parcours pédagogique sur le cycle de l'eau

Un sentier pédestre d'interprétation associé au projet de station d'épuration à Romange permettra aux visiteurs, notamment de découvrir :

- Un aménagement de la source du ruisseau du Martinet. Celle-ci est actuellement enfouie sous des déblais datant de la construction de l'A36.
- La localisation du Martinet, atelier métallurgique du XVIII^e,
- Le cours de la rivière, à la pureté retrouvée,
- La rhizosphère avec une sortie de traitement complétée par des plantations adaptées

Il n'y a ni béton, ni bitume, du moins dans la partie visible du projet. A Syam, c'est en vert que le projet de station d'épuration a été élaboré ! La solution retenue est un traitement par lits à macrophytes (roseaux) : c'est là que les eaux à traiter sont débarrassées de leurs impuretés avant d'être rendues à la rivière. Au printemps, avec le développement de la végétation, l'installation sera quasiment invisible. Ce type d'installations se développe aujourd'hui un peu partout en France et en Europe ...

■ Un ruisseau va redécouvrir sa limpidité d'antan...

Le ruisseau du Martinet qui prend sa source à Romange pour aller retrouver l'Arne va retrouver sa limpidité d'antan. Les deux rejets d'eaux usées de deux communes vont se transformer prochainement en exutoire d'eaux claires traitées.



Trois communes sont associées dans le syndicat intercommunal d'assainissement des Ruchottes : Romange, Lavangeot, Lavans-les-Dole. Les élus des trois villages ont mené une réflexion de plusieurs mois, avec réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, pour identifier la solution la mieux adaptée pour chacun des villages (visites de sites, rencontres avec les élus). Deux « points noirs » existent sur le cours du ruisseau du Martinet : les exutoires de Lavangeot et de Romange (effluents non traités directement rejetés). La solution de l'assainissement non collectif (autonome) a été retenue pour la commune de Lavangeot, En revanche, c'est une solution collective qui a été retenue pour Romange et Lavans-les-Dole, associant des travaux d'amélioration de leur réseau interne, la création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux pour chaque village.

Une perspective de développement durable

D'emblée, nous nous sommes placés dans une perspective de développement durable en poursuivant une triple finalité : environnementale, sociale et économique. Sur le plan de l'environnement, ce projet doit permettre d'obtenir un niveau d'épuration supérieure aux normes en vigueur pour limiter au maximum l'impact des activités humaines sur le milieu récepteur. Nous avons aussi le souci de favoriser la meilleure intégration paysagère possible de ces deux stations. Par ailleurs, le système d'épuration choisi permet de réduire très fortement les nuisances olfactives et une faible production de boues, permettant ainsi aux habitants de conserver leur qualité de vie locale. Nous souhaitons par la suite, valoriser cet équipement sur le plan pédagogique en l'intégrant dans un sentier de découverte que nous comptons créer à terme sur le cycle de l'eau domestique (du village au milieu récepteur).

Une solution économe

Enfin, ce projet nous semble peu coûteux pour la collectivité, en particulier du fait de son moindre coût d'entretien et de consommation d'énergie au regard d'équipements plus classiques (station à boues activées par exemple). Nous souhaitons rendre le « cycle de l'eau » lisible dans le paysage et compréhensible pour les usagers, jeunes et adultes : la station d'épuration sera accompagnée par un parcours pédagogique avec des équipements de signalisation et d'information sur chacun des lieux. Tout cela à proximité du centre du village pour créer une zone nouvelle d'intérêt et améliorer la qualité de vie des habitants. Ces réalisations permettront de montrer au public la présence de l'eau « naturelle », ses usages, un traitement final naturel et de le sensibiliser sur la nécessité d'une consommation économe et d'une utilisation responsable.

■ Jean-Claude Lambert, Président du Syndicat des Ruchottes.

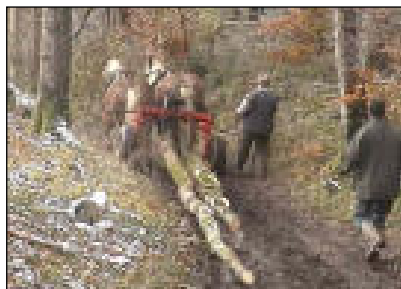
Photo : la station d'épuration de Syam (Jura) mise en service en décembre 2003



■ Humeurs

Comment veut-on que les jeunes sachent aujourd'hui ce qu'est voter dans une démocratie, dès lors que nos émissions de télévision érigent la séduction en principe absolu et mettent sur le même plan ceux et celles qui défendent des projets de société et ceux et celles qui cherchent à vendre leur dernier album de chansons ? Dès lors qu'on fait « voter », toutes les semaines, pour celui ou celle qu'il faut expulser du Loft ou promouvoir dans la Star Academy ? On confond ainsi délibérément la préférence affective et le choix raisonné, on laisse penser à nos concitoyens que toutes les décisions se prennent sur un coefficient de sympathie, sans la moindre perspective critique, sans aucune réflexion sur les conséquences de ce que l'on fait. On prend le risque qu'aux prochaines échéances politiques, une fois de plus, les électeurs sélectionnent les candidats sans se poser la question de savoir s'ils veulent vraiment les porter au pouvoir ... Simplement parce qu'ils ont été séduits par leur performance médiatique !

■ Philippe Meirieu



■ Promouvoir le cheval pour le débardage du bois en forêt

Ils sont peu nombreux les artisans qui, comme Daniel Pujol entrepreneur à Pont d'Héry, Jura, réalisent ce travail aux consonances d'hier mais qui correspond bien aux besoins d'aujourd'hui. Des essais ont été réalisés, il y a quelques années, dans la forêt de la Serre et s'ils se sont avérés concluants ils n'ont pour autant pas été renouvelés. Même chose dans la forêt de Chailluz, propriété de la ville de Besançon, qui a remplacé le travail de Michel Tournier de Lavernay par celui des tracteurs. Par contre le cas de la ville de Strasbourg, qui possède 6 chevaux (3 Ardennais et 3 Comtois) réalisant quotidiennement des travaux sur les 300 Hectares de la forêt Rhénane, pourrait servir d'exemple. Les avantages sont incontestables quand il s'agit de pénétrer des parcelles marécageuses comme c'était le cas dernièrement dans la zone biologique en bordure de la Clauge, en forêt de Chauv. Ce qui semble être moins évident, c'est la meilleure valorisation d'une coupe (comme cela a été le cas à Pourlans) qui offre un meilleur rendement économique par l'aspect bonifié des coupes visitées pour l'achat et par l'absence de réfection des accès après débardage. Dans d'autre cas, c'est le regroupement des grumes par les chevaux avant chargement qui est très apprécié. L'expérience de Daniel Pujol lui fait dire qu'il suffit sans doute d'une simple prise de conscience, voire d'une information précise auprès des gardes de l'ONF et des élus locaux pour que cette pratique se conforte et s'étende. Voici une production qui pourrait faire rimer respect de la nature avec emplois qualifiés et rendement économique.

■ Patrick Teron

■ Qui sont les véritables prédateurs du poulet de Bresse ?

Depuis longtemps, on savait qu'une partie des poussins et des poulets élevés en plein air disparaissait "mystérieusement" des parcs. On accusait tantôt les rapaces, tantôt les renards, sans pouvoir donner d'évaluation précise de la situation. Le Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse (CIVB) décidait en 1998 de mener une enquête dans 27 élevages appartenant à l'AOC. But de cette étude : quantifier précisément les pertes, identifier les coupables et tenter de trouver des solutions. La caution scientifique de cette première étude menée en 1999 et 2000 est apportée par l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCF).



Qui mange quoi ?

A vingt semaines, les pertes s'élèvent à 8,8 %, soit 2,5 % par maladie et 6,3 % par prédation. Or, si 52 % des attaques sont effectivement dues aux oiseaux, 28% aux carnivores, et 19 % à des prédateurs indéterminés. En terme de mortalité, les proportions s'inversent : 68 % sont dues aux carnivores, contre 24 % aux oiseaux. Cette différence s'explique par le nombre moyen d'animaux tués par attaque : s'il est de 1,4 pour les oiseaux, il monte à 7,3 pour les carnivores.



Lors de l'attaque d'un élevage par un chien, on a même relevé 53 cadavres dans le parc. De même, on constate une différence dans le choix des proies, alors que les oiseaux s'attaquent à des poulets jeunes (10 semaines en moyenne), les carnivores préfèrent des proies plus grosses (14 semaines). Côté résultats, cette étude a contribué à dépassionner un peu le débat. En effet, si certains élevages ont subi des pertes très importantes (parfois plus de 20 %), le taux moyen de prédation ne s'élève « qu'à » 6,3 %, (les éleveurs l'estimaient à 15 % avant l'enquête). Il est surtout intéressant de connaître la part des dégâts due aux différents prédateurs identifiés. Ainsi, seulement 0,4% des cas de mortalité sont imputés aux buses. Pour les « Autours des palombes » (espèce fragile comptant moins de cinquante couples dans l'Ain), le chiffre n'est que de 0,6%. Il semble donc judicieux de favoriser les protections contre les carnivores (chiens et renards représentent chacun environ 20 % des pertes) et certains oiseaux (corvidés). La disparition des parcours non clos, la mise en place de clôtures résistantes et électrifiées sont ainsi très efficaces. Des méthodes originales ont été testées avec succès. 25 pintades mêlées aux poulets suffisent dès qu'un prédateur approche à sonner l'alarme. Une pintade élevée comme un poulet de Bresse doit être, en plus, un vrai régal ! Finalement, cette étude aura contribué à clarifier la situation: les attaques les plus spectaculaires (oiseaux) ne sont pas les plus graves et les chiens errants font à eux seuls deux fois plus de dégâts que tous les rapaces réunis. Voilà qui contribuera à diminuer les soupçons qui pèsent sur des espèces fragiles et finalement peu nuisibles.



■ Références : faune sauvage n°258, mai 2003 & Les Dépêches-Le Progrès S. Bouche, août 2003.

■ ENVIRONNEMENT

■ Agronomie : Imaginez une Beauce arborée

L'INRA, Institut National de la Recherche Agronomique, poursuit avec succès ses expérimentations d'agroforesterie. C'est une méthode de plantations associant cultures (maïs, blé, colza, vigne, asperges...) et arbres à faible densité.

Les arbres sont plantés en ligne, tous les 15 ou 40 mètres, dans le champ cultivé pour permettre le passage des engins mécanisés. Leur densité atteint selon les cas 50 à 100 arbres par hectare (contre 600 à 1000 arbres dans une exploitation forestière classique). Ces lignes sont plantées d'arbres de haute qualité, cormiers, noyers, merisiers qui peuvent remplacer en menuiserie et en ébénisterie les bois tropicaux importés. De plus les essences sont choisies pour ne pas nuire aux cultures. L'ombre tardive du noyer convient bien aux cultures d'hiver, alors que le cormier procure une ombre légère aux cultures d'été. Les racines sont taillées de sorte qu'elles plongent en profondeur sous les cultures. Elles pompent ainsi l'eau chargée d'azote par les engrais. Cette association peut être très efficace.



Des études ont été menées sur des parcelles associant des noyers ou des merisiers et des céréales. Un seul hectare de parcelle agro forestière où arbres et céréales sont associés produit autant qu'une surface culti-

vée d'environ 1,3 hectare en séparant arbres et céréales. Cet accroissement de productivité, en rapport avec la surface, s'explique par des phénomènes de complémentarité des besoins des arbres et des cultures. De plus, dans les parcelles agro forestières, les arbres sont en croissance «libre» ce qui signifie que leur faible densité évite les compétitions entre eux. Ils poussent plus vite et plus régulièrement que des arbres élevés en massifs forestiers mais doivent être régulièrement taillés.

Un accroissement de productivité réel

Le gain engendré par la méthode agro forestière a été précisément chiffré. Les mesures et simulations montrent qu'en plantant progressivement entre 10 et 20% de sa surface cultivée en parcelles agro forestières, un exploitant agricole met en place un capital de bois sur pied de grande valeur, pour une diminution minimale, inférieure à 5%, de sa production agricole. Cela lui permettra d'augmenter son revenu, ou de se constituer un capital qui améliorera sa retraite ou facilitera la transmission de son exploitation. C'est avec le revenu du bois des noyers que les agriculteurs de la vallée de l'Isère ont pu être les premiers à s'équiper en tracteurs au vingtième siècle... La fonction d'épargne de

l'arbre agro forestier n'est donc pas une nouveauté.

La fonction écologique de ce système de plantation

Parmi les pistes étudiées par l'INRA: la réduction de la pollution par les nitrates des nappes phréatiques, grâce au prélèvement en profondeur par les racines des arbres ; la stimulation de la biodiversité par les arbres, qui peut limiter l'usage des produits phytosanitaires sur les cultures. Les arbres ont en effet l'avantage d'introduire une foule d'espèces «accompagnatrices», dont certaines vont se nourrir des parasites destructeurs de cultures, ce qui pourra permettre de diminuer l'apport des pesticides. Ainsi le cormier abrite des acariens tueurs d'acariens néfastes pour la vigne (araignées jaunes et rouges). « Le champ agricole moderne est souvent un désert écologique, ce qui le rend très fragile face aux attaques de parasites et ravageurs », constate Christian Dupraz, chercheur à l'INRA. Résultat il faut sans cesse le stimuler avec des engrais et le protéger avec des pesticides, qui se retrouvent dans le sol et les eaux.

L'impact sur la faune sauvage qui apprécie les refuges apportés par les arbres est également étudié par l'INRA. Il faudrait ajouter le fait que les plantations d'ar-

bres, même si elles ne remplacent pas les haies de ce point de vue, diminuent le ruissellement des eaux, un problème de plus en plus fréquent. En Europe, autrefois, l'agroforesterie était employée par les paysans, un peu à la manière dont Monsieur Jourdain faisait de la prose... Cette méthode traditionnelle, mais à l'époque plus intuitive que rationnelle, fut progressivement abandonnée du fait de la mécanisation et des méthodes de culture intensive. Grâce à ce procédé, plusieurs millions d'hectares de parcelles cultivées en Europe pourraient fortement changer d'aspect durant les 30 prochaines années. Presque tous les types d'exploitations agricoles pourraient être concernés

Vers une directive européenne

La France n'est pas la seule impliquée dans un tel projet. Si seul une petite poignée de chercheurs travaillent à l'INRA sur ces techniques, ils sont 70 à plancher dans huit pays au niveau européen sur des projets d'agroforesterie. L'objectif : prendre en compte ce système dans l'évolution de la politique agricole commune, pour un meilleur respect de l'environnement, et élaborer un projet de directive.

D'après Marie-Hélène FAVERGER, Revue du Palais de la Découverte, n°312 Novembre 2003

■ Minimiser les dégâts dus au passage de la branche EST du TGV Rhin-Rhône

L'association constituée en 1995 afin de lutter contre le passage du TGV dans la basse vallée de l'Ognon évolue, élargissant son champ d'action à l'intégralité de la vallée. Aujourd'hui que le tracé est déterminé, il s'agit de réduire les nuisances relatives au passage de cette nouvelle ligne. Elle souhaite l'adhésion du plus grand nombre de communes et collectivités territoriales. "L'idée essentielle est de se rassembler pour être les plus nombreux possible face à la toute puissance de RFF (Réseau Ferré de France) ", explique Claude Cordier, maire de Pagney et président de l'association. "Le passage du TGV concerne de petites communes de 200-300 habitants, parfois un peu plus. Nous n'avons aucun poids si nous ne nous rassemblons pas." Sur le modèle de la Drôme, confronté à la

même situation il y a peu, le collectif associatif souhaite mobiliser autour d'un texte commun. "Cette convention serait signée entre les communes et RFF, pour fixer les modalités de réparation, d'entretien, et divers contentieux... Il pourrait également être établi une convention pour les agriculteurs, négociée entre RFF, le département et la chambre d'Agriculture. Nous appelons à nous rejoindre, les présidents des Conseils généraux et du Conseil régional, les députés et sénateurs, pour venir appuyer nos négociations avec RFF." Le texte rédigé par l'association sera envoyé aux communes concernées d'ici mi-avril. Après avoir été amendé, il sera présenté à RFF courant mai. L'association espère que les négociations aboutiront à l'automne 2004. («La Presse Bisontine» mars 2004)

■ Biodiversité toujours :
et si la Serre intégrait le réseau
européen Natura 2000 ?



le lucane cerf volant

Qu'est ce que Natura 2000 ? Si vous n'avez pu assister aux réunions d'information publiques organisées en septembre 2003 par la Direction régionale de l'environnement, le Sivom de la Serre et la Charte Environnement du Nord Jura, voici un bref rappel.

En 1992, à l'occasion du premier sommet de la Terre à Rio, la classe politique internationale prend des engagements pour limiter l'érosion de la diversité du monde vivant : diversité entre les espèces, entre les individus d'une même espèce (ou variété génétique), diversité des lieux où vivent ces espèces et diversité dans le fonctionnement des écosystèmes. C'est après ce sommet que l'Union européenne décide de mettre en place une politique de conservation de la biodiversité. Il existait déjà la directive oiseaux (1979) visant à protéger, entre autres, de nombreuses espèces migratrices. Cette directive a donc été complétée par la directive habitat (1992), qui doit permettre d'assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels de la flore et de la faune sauvage. Car à quoi bon vouloir préserver l'écrevisse à pieds blancs si celle-ci ne trouve plus de rivières et ruisseaux en bon état pour y vivre ? Natura 2000 est le réseau constitué par certains sites concernés par ces directives.

Une contrainte supplémentaire ? A nous, acteurs locaux d'en décider...

Une directive européenne implique pour les états membres de l'Union de transposer les termes et objectifs de la directive dans le droit national. La France a choisi d'adopter une démarche basée sur la concertation et la contractualisation pour atteindre les objectifs européens. Autrement dit, ce sont les acteurs locaux qui vont définir eux mêmes les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Et c'est toujours, selon la volonté de ces acteurs, que seront mises en place les actions, moyennant des compensations financières s'il y a une perte pour la personne concernée. Par exemple une personne qui rénove une vieille maison abritant des chauves souris, pourra

si elle le souhaite, bénéficier d'un appui technique et financier pour concilier rénovation et cohabitation (Si c'est actuellement votre cas, n'attendez pas la mise en place de Natura 2000 sur la Serre pour demander des conseils techniques auprès de la CPEPESC, 03 81 88 66 71 ou cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr !). Contrairement à ce qui est souvent avancé par les détracteurs de Natura 2000, il n'y a pas de contraintes réglementaires supplémentaires sur les sites Natura 2000 : la réglementation est celle qui prévaut sur l'ensemble du territoire national. A chacun, en sa conscience, de faire ou non un effort pour concilier nos activités avec le respect du vivant. C'est une démarche "responsabilisante" et c'est peut-être en cela qu'elle gêne certains... Et si elle n'aboutit pas dans cette forme souple, il n'est pas dit que l'Etat français, qui a des obligations de résultats à fournir à l'Union européenne, ne devienne plus tard plus dirigiste en passant, pourquoi pas, par une réglementation spécifique.

Où en est-on ?

Après ce travail d'information et de rencontre des principaux acteurs du secteur, les communes et intercommunalités ont été consultées par le Préfet du Jura sur le secteur géographique qui serait concerné par ce projet. Au regard des remarques formulées par ces structures, l'Etat se prononcera favorablement ou non pour la candidature du Massif au réseau européen et affinera le périmètre du site. Nous tenons à préciser que le périmètre définit l'espace de réflexion du projet et non, en aucun cas, l'espace d'intervention, celui-ci étant défini au cas par cas en fonction des actions et de la volonté des propriétaires et gestionnaires des parcelles. La décision de l'Etat est attendue pour le printemps 2004. Il faut ensuite que l'Europe se prononce. Histoire à suivre...

La richesse du Massif

Le massif de la Serre abrite différentes espèces et certains milieux qui justifieraient son intégration au réseau Natura 2000 :

- ✓ quelques pelouses sèches calcaires (voir article dans ce même bulletin) sur les communes d'Amange et de Brans,
- ✓ des peuplements de hêtres sur sol acide associés avec une herbe particulière, la Luzule
- ✓ les vieilles chênaies acides du sommet du massif
- ✓ l'osmonde royale, fougère peu courante
- ✓ le lucane cerf volant, gros insecte d'intérêt européen
- ✓ une population résiduelle d'écrevisses à pieds blancs
- ✓ chez les amphibiens, le triton crêté et le crapaud sonneur à ventre jaune
- ✓ et parmi nos cousins mammifères, les Grand et Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées, représentants des chauves souris qui contrairement à certains légendes populaires ne s'accrochent pas aux cheveux et n'ont aucun appétit de vampires !



La liste n'est pas exhaustive. Il faut savoir que le Massif de la Serre est scientifiquement insuffisamment connu.

Natura 2000 pourra remédier à cette lacune. La première étape, après la définition du périmètre actuellement examiné par les communes, intercommunalités et l'Etat, consisterait en effet à approfondir nos connaissances du site.

Le compte rendu des réunions publiques est disponible sur simple demande à la Charte Environnement du Nord Jura, 4d rue Saint Didier, 39700 Lavans les Dole, 03 84 71 37 95, cenj@wanadoo.f

■ Emmanuel Riat, animateur de la Charte Environnement du Nord Jura

■ AMENAGEMENT

■ Déviation Marpain-Pesmes

Le dossier a progressé en 2003 mais les décisions majeures restent à prendre. Et inquiètent. En novembre 2002, Serre vivante s'interrogeait en même temps que l'association "Quatre villages : une commune" sur l'avenir de ce projet. Un peu plus d'un an après, celui-ci semble bien remis en mouvement. L'enquête publique a enfin été ouverte. Elle est close depuis le 13 décembre et les conclusions sont attendues : rapport de la commission d'enquête puis décret préfectoral d'utilité publique et enfin choix définitifs et décisions des conseils généraux du Jura et de la Haute-Saône. Ce n'est qu'à ce stade que les expropriations puis les travaux pourront être lancés. Le contenu du dossier autorise un optimisme prudent et les inquiétudes portent plus sur les décisions des deux assemblées départementales que sur toutes les autres étapes.

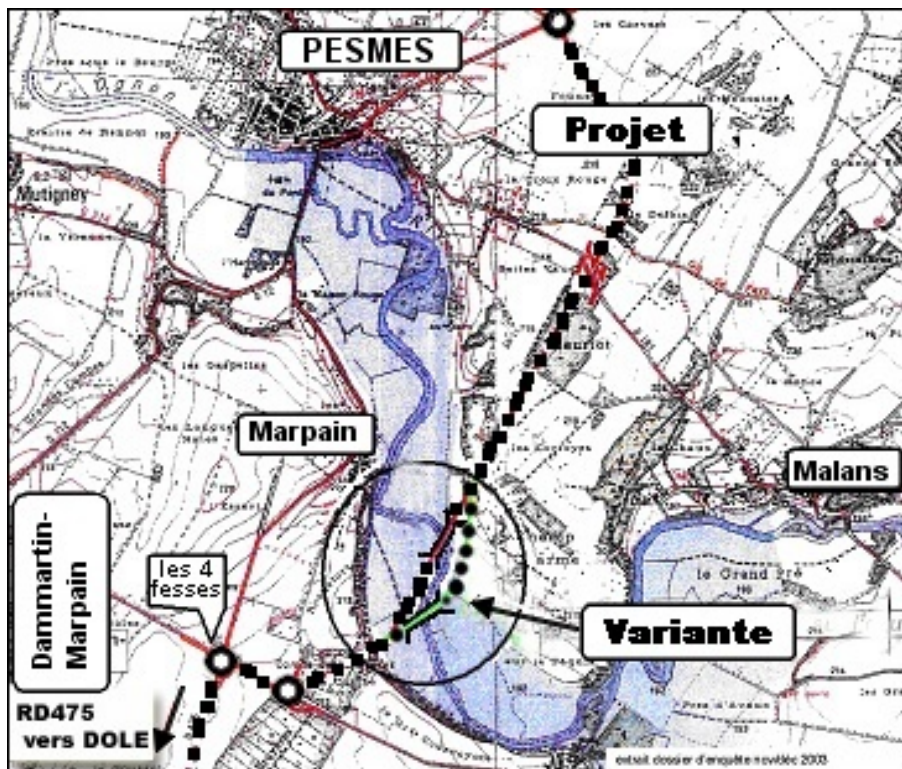
Optimisme

Oui, d'abord parce que la remise du projet à l'ordre du jour est plutôt bon signe : il n'est pas enterré ! La déviation tant attendue devrait donc logiquement se faire. Dans un avenir pas trop lointain, on peut l'espérer. Ensuite parce que les habitants ayant fait leur deuil de ce qu'ils souhaitaient au voisinage des "Quatre Fesses", n'espèrent plus rien du tracé dans cette zone et donc ne risquent évidemment pas d'être déçus. Ils souhaitent voir la déviation partir depuis le bas de la descente en venant de Dole pour longer le bois des Bruyères, à droite de la route actuelle, avec un seul rond-point, au croisement de la route de Tervay. Cette solution pourtant de bon sens aux yeux de la plupart des responsables, techniciens ou politiques, est rejetée catégoriquement par le conseil général du Jura. Maintenir la revendication risquait de fournir le prétexte pour enterrer le projet. La déviation partira donc du croisement actuel en direction du bois et il y aura donc, non pas un, mais deux ronds-points dans le secteur...

Comment franchir la rivière

Pour la traversée de la prairie et l'Ognon, entre Marpain et Montrambert, il y a du nouveau. Deux tracés, reposant sur une digue haute de 4m avant de franchir la rivière, ont été soumis à l'enquête : le « projet » (petits carrés) et une « variante » (petits ronds). Le « projet » traverse en oblique et fait barrage aux crues alors que « la variante » franchit directement la prairie et la rivière avec son pont, juste au milieu du champ d'expansion des crues pour mieux laisser passer les forts courants.

Entre le « projet » et sa « variante », il n'y a pas photo. Et c'est évidemment la « variante » que nous avons défendue. Enfin, optimisme en attendant le rapport de la commission d'enquête : les conclusions de la 1^{ère} enquête préconisaient déjà un tracé franchissant directement la prairie. De plus, la « variante » figure au dossier au titre



de la loi sur l'eau, à la demande du préfet, on imagine mal qu'il pourrait se renier au moment de la signature du décret.

Vigilance et inquiétude

Les habitants restent vigilants. Ils ont déjà été échaudés quand les choix des instances politiques sont revenus, par deux fois, en 2001 et en 2002, sur des conclusions qui donnaient des garanties à propos des inondations. Avec le « projet », les risques d'une réalisation aberrante ne sont pas totalement écartés. D'abord, il est présenté au dossier comme le tracé de référence, à la base de l'enquête. Ensuite, la commune de Malans (70) le défend en dénonçant "l'invasion" de son territoire par la « variante ». La dernière étape, celle des décisions des conseils généraux, est donc décisive. Le département du Jura n'apparaît toujours pas franchement motivé. A preuve : il refuse de prendre à sa charge un seul mètre de pont bien que ce soient exclusi-

vement des Jurassiens – habitants de Marpain et de Montrambert – qui subiront l'aggravation des crues.

Pour l'instant, c'est l'attente

Mais l'association "Quatre villages : une commune" qui s'est fortement impliquée dans le projet focalise déjà son attention sur les suites : l'aménagement foncier sur la commune de Dammartin-Marpain. La déviation, mais aussi la ligne TGV, vont modifier fortement le territoire communal. L'association s'implique plus particulièrement dans les aspects environnementaux et paysagers : création de sentiers de randonnée, rétablissement de haies... Et aussi regroupement de terrains communaux morcelés près du centre des villages pour en faire des lieux de vie et de rencontre. Elle s'y implique ? Elle se passionne serait plus juste. A quelque chose malheur est bon !

■ Michel Camelot

■ Suite à l'Assemblée Générale annuelle, bilan de nos activités en 2003

Animations

Fidèle à son habitude, l'association a proposé cette année encore de multiples animations, visites ou conférences, ouvertes à tous et gratuites :

✓ Jeudi 3 avril à Romange en soirée, l'AJENA nous a présenté **mille et une astuces à mettre en œuvre chez soi pour économiser l'énergie, l'eau... et faire des économies.**

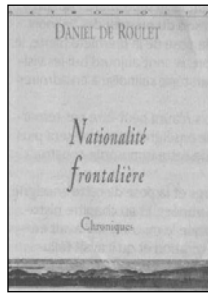
✓ Un gros succès le dimanche 18 mai au départ d'Offlanges : **A la découverte des croix pattées** autour et dans la Serre en compagnie de Jean Michaud président de l'association des Croix Pattées. Une agréable promenade ensoleillée qui s'est terminée au fond de la forêt sur un site d'extraction de meules, accompagnée par les commentaires de Luc Jaccotey archéologue. Un pot amical a conclu cette sortie autour de la fontaine d'Offlanges.

✓ Dimanche 15 juin : dans le cadre de la **journée nationale du patrimoine de pays**, la première visite était celle de l'atelier de potier de Didier Ribault à Dammartin qui nous a expliqué son métier avec passion. Puis à Pagney, M. le Maire nous a servi de guide pour découvrir l'exposition privée de tuiles du Général Revault d'Allones, collection riche et variée qui permet de voyager dans les cinq continents. L'après midi s'est terminé à la salle des fêtes de Pagney où Noël Barbe, ethnologue, a projeté le film « Votre patrimoine nous intéresse » support de l'exposition présentée au musée archéologique de Lons.



✓ Samedi 22 novembre, une **sortie champignons** a rassemblé une cinquantaine de passionnés autour de l'Hermitage dans la Serre. La cueil-

lette fut fructueuse malgré la sécheresse perdurante. Denis Rocquin président de la Société mycologique Doloise nous a informés sur les variétés rencontrées.



✓ Mercredi 26 novembre, la « **Veillée autour d'un livre** » organisée à Archelange a permis à une dizaine de passionnés de rencontrer Daniel de Roulet, auteur d'origine Suisse, établi dans notre région (Frasne-les-Meuilières).

Publications

Comme depuis 11 ans nous avons réalisé deux bulletins en 2003, diffusés au printemps et à l'automne pour annoncer nos manifestations et diverses informations relatives à la vie des habitants du massif.

Dans le cadre du **sentier du Tacot** (autour du Mont Guérin) qui a été inauguré en 2002, nous avons tenté - sans succès pour le moment - de mobiliser les énergies en vue de la remise en état du site du « pont du Tacot » entre Frasne-les-Meuilières et Montmirey-la-Ville. Par ailleurs, pour les amateurs de randonnée, nous assurons toujours la diffusion des documents d'accompagnement : dépliant et affiche gratuits et le livret d'accompagnement au prix de 5€ dans les syndicats d'initiative ou office du tourisme des villes voisines. Des dépôts sont faits en librairie. N'hésitez pas à nous les demander.

Participations aux travaux d'instances officielles

Serre Vivante reste partie prenante à l'action de la Charte de l'environnement du Jura Nord, nous avons en particulier participé à la réunion d'information sur le projet Natura 2000. Durant l'année 2003, nous participons aux travaux d'un groupe sur les pelouses sèches

L'association représente par ailleurs les associations de défense du patrimoine au sein du conseil de développement du Pays Dolois qui se met peu à peu en place.

La fédération « Jura Nature Environnement », à laquelle nous sommes affiliés, nous a sollicités pour la mise en place d'un réseau de personnes qualifiées pour la protection de la nature (PQPN) dans le cadre des

commissions foncières mises en place dans les communes de la vallée de l'Ognon concernées par l'emprise du projet de TGV.

En parallèle, notre action pour la sauvegarde des plantes rares dans les virages d'Amange continue. Nous avons suivi les différents faits divers qui ont émaillé 2003 sur notre territoire : mort d'un blaireau dans un piège à Amange, vandalisme sur une place protégée d'ajoncs d'Europe (relaté dans la presse), une remorque en feu dans la Serre dont les flammes sont venues lécher la forêt en pleine sécheresse.

■ *Christine van der Voort*

Randonnée pédestre

Depuis quelques jours il y a deux nouveaux topo-guides sur le département :

- **Le Jura a pied** est arrivé au Comité Départemental du Tourisme, prix : 12,50 €

- **Les sentiers d'Emilie dans le Jura** (par Jean-Philippe Perrusson. format 12x19 cm, 64 pages, broché, Prix : 7,50 €) topoguide pour la famille où figure le sentier du Tacot en bonne compagnie. Un article présente le mont Guérin et son histoire, sa géologie, son patrimoine naturel.....

Par ailleurs, les CPIE Francs Comtois rééditent le guide «Paysages interprétés en Franche Comté» (40 pages, 10x20 cm, gratuit).

Partez sur les traces du Tacot et découvrez les richesses du Mont-Guérin à travers les 28 pages du guide d'accompagnement



Edité par Serre Vivante,

Prix : 5 €

Le conseil d'Administration de Serre Vivante en 2004

- Pascal BLAIN, président, Menotey,
- René DELMAS, vice-président, Moisey,
- Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange,
- David MARCUZ, trésorier, Rainans,
- Christine van der VOORT, secrétaire, Romange,
- Colette PENNECOT, Dole,
- Laurent CHAMPION, Chevigny
- Patrick TERON, Sermange

POUR VOTRE AGENDA CE PROCHAIN SEMESTRE

L'HORIZON DU PAYS DOLOIS

en collaboration avec les associations Médiathèque et Patrimoine et Les Amis de la Collégiale



- Samedi 10 mars 20h30 - ETREPIGNEY - Salle communale - Jacky THEUROT - **Mahaut d'Artois en son domaine comtois** (mai-octobre 1327)
- Mardi 11 mai à 20h30 - ROCHEFORT - Salle communale - Olivier SWADJA, Professeur Agrégé, IUFM de Franche-Comté
Le siège et la prise de Rochefort par Marguerite de France et ses vassaux (1368-1369)
- Mardi 18 mai à 20h30 - FOUCHERANS - Salle communale - Jean-Louis CLADE - **Les métiers d'autrefois : le temps de la Belle Epoque**
- Mardi 25 mai à 20h30 - GOUX - Salle communale - Virginie FRELIN, Assistante de conservation, Musée de Valenciennes
Le peintre Jules MACHARD, né à Sampans
- Mardi 26 mai à 18h30 - OFFLANGES - Église - Sylvie de VESVROTTE - **Visite et présentation de l'église**

MARS

- Dimanche 7, La Vieille Loye salle, communale de 11h à 18h : Fête des Grand-mères, « **Revi-vons les métiers d'autrefois en forêt de chaux** »
- Samedi 20, Montmirey le Château : **Nettoyage de Printemps** de l'ACL
- Samedi 27, Amange à 9h30 : **Assemblée Générale de JNE**
- Dimanche 28, Biarne de 6h à 18h : **Brocante** du Foyer Rural

AVRIL

- Du 1er au 4, Lons le Saunier : **Salon international BOIS-ENERGIE 2004**, Parc des expositions
- Samedi 3, Montmirey le Château : **Chasse à l'œuf**
- Vendredi 16 à 20h30, Brans : **Assemblée générale** de l'ADMR
- Dimanche 25, Authume - Foyer rural : **Cycl'authumoise**

MAI

- Samedi 1er, Chevigny : **Vide grenier** du Comité Loisirs Animations Chevigny
- Dimanche 9, Dammartin : **Vide grenier** APE Dammartin-Mutigney-Champagny
- Samedi 8, Moissey : **fête patronale, fête foraine et bal des conscrits**;



CROQUEURS DE POMMES

section Jura Massif de la Serre
contact ☎ 03.84.82.56.37

- **Bourse aux greffons et greffes de printemps**, samedi 27 mars à la Charme, Montmirey-le-Chateau, 14 h.
- **Parasites et moyens de lutte**, samedi 22 mai à Jouhe, 14 h.
- **Greffes en écusson et en couronne**, samedi 7 août à Vriange, 14 h.

- Samedi 15 à 20h 30, Orchamps – Salle des fêtes : **Concert de printemps** de l'Orchestre d'Harmonie des Pays de Chaux
- Jeudi 20, Chevigny : **Kermesse** de l'APE Chevigny-Peintre
- Fin mai, à Eclans - Comité de sauvegarde du patrimoine d'Eclans : **Marché produits régionaux et artisans**

JUIN

- Dimanche 5, Gendrey – salle des fêtes – organisé par « La clef des champs » : Fête de l'enfance de 0 à 6 ans, kermesse, spectacle, ateliers



BALADES NATURE

Charte Environnement du Nord Jura

- Samedi 27 mars: **Découverte du village de Moissey, son patrimoine bâti et historique.**

Rdv: 14h, parking de la grande fontaine. Public: Adultes

- Samedi 17 avril, 14h: **Les oiseaux de nos villages**

Rdv: 14h, devant la mairie d'Authume. Tout public

- Samedi 15 mai, 14h : **Les fleurs de nos campagnes.**

Rdv: 14h, devant la mairie de Gredisans. Tout public

- Samedi 19 juin, 14h : **A la découverte de la haie**

Rdv: 14h, devant l'église de Pagny. Tout public

TARIFS : 3,20 €/adulte (> 12 ans) - 1,60 €/enfant - 12 ans - 8 €/famille

renseignements : 03.84.71.37.95 - Courriel: cenj@wanadoo.fr

AJENA, visites de sites équipés

d'énergies renouvelables

- ✓ Samedi 10 avril de 14h à 17h, à Champagnole : chauffe-eau solaire collectif et électricité solaire, puis à Andelot en Montagne : chauffage au bois déchiqueté.
- ✓ Samedi 24 avril de 14h à 18h, à Pagnoz : chauffe-eau solaire et construction avec matériaux naturels, puis à Passenans : chauffe-eau solaire et chauffage au granulés de bois.

Association Jurassienne pour la diffusion des **ENERgies Alternatives**

Tél: 03 84 47 81 10, Mèl : ajena@wanadoo.fr Web : www.ajena.org



- Dimanche 5, Saline d'Arc et Senans : **Festival des 4 vallées** organisé par l'Orchestre d'Harmonie des Pays de Chaux (150 musiciens)

- Dimanche 12, Orchamps – salle des fêtes : **Gala de l'école de musique**

- Samedi 19, Dammartin-Mutigney-Champagny : **Kermesse** de l'APE

- Vendredi 25 et Samedi 26, Amange : **Fête du Loup Garou**

- Samedi 26 et Dimanche 27, Dole : **SémeFoire Bio le Tournesol**, Dole Ecologie

JUILLET

- 2, 3 et 4, Dampierre – **Festival de la Source**, Théâtre de rue, concert – « Association La Carotte » - tout public

- Dimanche 11, Chevigny : **Fête intercommunale NOJeuX**

- Mercredi 14, Brans : **Randonnée pédestre** des Amis de la Serre

Animation du patrimoine : Dole, Ville d'art et d'histoire

- ✓ Du 4 au 6 juin, en journée et en soirée : **"Rendez-Vous aux jardins"** et **"Fête des Villes et Villages Fleuris"** : animations diverses pour tous autour du patrimoine naturel à Dole
- ✓ 2, 3 4 juillet et 20, 21, 22 août, en soirée : **Déambulations nocturnes "Entre cours et jardins"** : découvertes originales de Dole, par le biais du spectacle vivant qui investit des lieux méconnus voire secrets du centre-ville.

Renseignements : Office de Tourisme du Jura Dolois

Tél : 03 84 72 11 22 Courriel : ot.juradolois@wanadoo.fr

Serre Vivante ... aujourd'hui, j'adhère !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- ☐ d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- ☐ de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- ☐ d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- ☐ de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✉ à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Mois-

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association la font vivre.

J'adhère à l'association Serre Vivante

Je règle ma cotisation de 8 € pour l'année 2004

en espèces par chèque bancaire par CCP

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

☎..... Adresse électronique:.....